



contestation stationnement payant

Par **Pouda92**, le **19/07/2022 à 15:45**

Bonjour
Toutes les places handicapées sur l'avenue étant occupées , je me suis donc garé sur une place à stationnement payant .
Ma carte CMI bien en évidence sur mon tableau de bord ,
puisqu'il m'avait été dit qu'une durée de 12 heures sans paiement était autorisée avec cette carte .
J'ai été absent 2 heures , le temps de faire quelques courses .
Je reçois 8 jours après , une contravention pour non paiement de stationnement !
Puis je faire un recours ?
Merci pour votre réponse .
Cordialement

Par **chaber**, le **19/07/2022 à 17:07**

bonjour
le lien ci-dessous devrait vous intéresser
<https://handirect.fr/amendes-liees-au-stationnement-dune-personne-handicapee/>

Par **Pouda92**, le **19/07/2022 à 17:14**

Re bonjour
Merci pour votre réponse .
Je viens de recevoir un mail de l'administration qui annule la contravention .
Il faut toujours se battre !!!

Par **chaber**, le **19/07/2022 à 17:57**

bonjour
heureux pour vous